Plan communautaire expérimental visant à soutenir et à faciliter l'accès aux grandes installations scientifiques d'intérêt européen

(90/C 37/04)

Conformément à la décision 89/238/CEE du Conseil, du 14 mars 1989 (JO n° L 98 du 11. 4. 1989, p. 29), la Commission publie, ci-dessous, la liste des grandes installations présélectionnées dans le cadre de ce plan communautaire.

Conformément à la décision du Conseil, il revient aux organismes, ainsi présélectionnés, de présenter des propositions conjointes avec des utilisateurs potentiels; ces offres sont à transmettre au plus tard pour le 1er juin 1990 à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Toute information complémentaire ainsi que les formulaires d'offre peuvent être obtenus à la:

Commission des Communautés européennes,
direction générale XII,
XII-H-1 «plan grands équipements»,
rue de la Loi 200,
B-1049 Bruxelles.

Liste des installations présélectionnées:

Numéro de proposition	Installations
G/89100006	Riso National Laboratory Cold Neutron Facilities at DR3
G/89100052	Hahn-Meitner-Institut Berlin GmbH BER-II Neutron Source
G/89100073	Laboratoire L. Brillouin ORPHEE Neutron Source
G/89200105	Università di Firenze LENS — European Laboratory for non-linear Spectroscopy
G/89200134	Istituto Nazionale di Fisica Nucleare PULS/PWA Synchrotron radiation facilities Frascati
G/89200135	Istituto Nazionale di Fisica Nucleare Laboratori Nazionali del Gran Sasso
G/89200160	University College Cork National Microelectronics Research Centre

Nomination d'un membre du comité scientifique de cosmétologie

(90/C 37/05)

Le comité scientifique de cosmétologie a été institué par la décision 78/45/CEE de la Commission, du 19 décembre 1977 (1).

La Commission a décidé de nommer, pour une période qui expire le 18 septembre 1990, le membre suivant:

M. José Luis PARRA JUEZ, «Professor de Investigaciones del Consejo Superior de Investigaciones Científicas».

(1) JO n° L 13 du 17. 1. 1978, p. 24.